

ACTIONS DE FORMATION AUX COMPÉTENCES DE BASE - LES ORGANISMES & FORMATIONS -

➤ Si vous êtes :

- demandeur d'emploi,
- jeune de 16 à 25 ans (sans emploi et sorti du système scolaire),
- salarié en contrat d'insertion ou en contrat aidé,
- salarié et souhaitez développer vos compétences clés sans que votre employeur en soit informé.

...que vous souhaitez :

- accéder à un emploi,
- accéder à un contrat en alternance ou à une formation qualifiante,
- réussir un concours,
- évoluer professionnellement.

et que vous avez besoin d'acquérir ou d'améliorer vos compétences de base dans les domaines suivants :

- compréhension et expression écrites,
- mathématiques, sciences et technologies,
- bureautique et Internet,
- initiation à une langue étrangère (anglais/allemand/luxembourgeois),
- aptitude à développer ses connaissances et compétences.

Vous pouvez bénéficier d'une « formation compétences clés » financée par l'Etat :

- formation à entrées et sorties permanentes,
- lieu : dans votre bassin d'emploi (plusieurs sites possibles),
- durée : de 40 à 400 heures,
- rythme : maximum 18 heures par semaine (la formation peut avoir lieu parallèlement à un contrat aidé ou à une formation qualifiante),
- contenu personnalisé en fonction de votre projet d'insertion professionnelle.

Pour en savoir plus sur les « formations compétences clés », consultez la rubrique « Compétences clés » sur le site du C2Ri : www.c2rilorraine.org.



Découvrez l'ensemble des formations aux compétences clés proposées actuellement, département par département via notre [carte interactive](#)

➤ D'autres types d'actions (accès au permis de conduire, ateliers d'écriture...) peuvent également être cofinancés par les Conseils Généraux et la Région Lorraine.